

Artigueloutan

Bulletin municipal
Juillet 2010

N°5

Une nouvelle Mairie



Artigueloutan

Sommaire - Etat civil

Informations municipales

Sommaire

- p.2 ... Sommaire - Etat civil - Informations municipales
- p.3 Artigueloutan dans l'Agglo
- p.4 Voirie - Sécurité - Environnement
- p.5 Une nouvelle mairie
- p.6 Les chiffres - Compte administratif 2009
- p.7..... les chiffres - Budget 2010
- p.8..... Artigueloutan - Action sociale
- p.9 Rentrée scolaire 2010
- p.10..... Retour sur images
- p.11 Numéros utiles - Infos pratiques

Etat civil

Mariages :

- Yvan Chavanne et Stéphanie Bernard, le 15 juin
- Boris DUCLOS et Nathalie Guironnet, le 17 juillet
- Sébastien Cazenave et Nadège Lanne-Petit, le 24 juillet
- Damien Rigabert et Aurélie Lafargue, le 11 septembre

Naissances :

- Elisa Petit, le 19 janvier
- Lisa Barbé, le 28 mars
- Inès Doury, le 4 avril
- Alexandre Milon, le 10 avril
- Théo Salaun, le 30 avril

Décès :

- Madeleine Courrèges, le 19 décembre 2009
- Henri Piqué, le 30 décembre 2009
- Didier Navères, le 30 janvier
- Alain Winograd, le 17 février
- Georgette Cazaux, le 22 février
- Robert Laporte-Riou (ancien maire) le 29 mars
- Jean Pape, le 3 juin
- Nicole Pradoux, le 9 juin
- Marie Layous, le 5 juillet

SAVOIR VIVRE dans votre commune...

Quelques rappels à l'usage de tous :

- **Bricolage et jardinage** : afin de respecter la tranquillité du voisinage, notamment les samedis, dimanches et jours fériés, merci de respecter les horaires suivants :
- 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi - 10h à 12h le dimanche et jours férié

- **Stationnement** : de nombreuses remarques sont fréquemment formulées sur la gêne occasionnée par des voitures mal garées sur les voies publiques : devant l'agence postale, sur les emplacements de bus, le long de certaines voies communales, les voitures empiètent sur l'espace public et gênent la circulation des autres véhicules ou des piétons : rue des rives de l'Ousse, impasse des Pyrénées, rue de l'Eglise, rue de l'école.

- **Respect de la signalisation** : nous rappelons que la rue de l'école est en sens unique ; de même, l'emplacement réservé au profit des véhicules des personnes en situation de handicap(s), doit être strictement respecté.

- **Environnement** : le syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse tient à rappeler les termes de l'article L 215-14 du code de l'environnement qui stipule que : " le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau qui a pour objet de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par enlèvement des embâcles, débris, par élagage ou recépage de la végétation des rives. "

Le mot du Maire et du Conseil Municipal

Au terme de ce premier semestre nous avons le plaisir de vous adresser ce bulletin municipal sous une nouvelle présentation qui, nous l'espérons, vous conviendra.

Nous sommes à votre écoute pour recevoir vos observations.

Le projet essentiel de l'année 2010 est la construction d'une mairie au centre du bourg, au cœur d'un aménagement des espaces publics et de la rue de la mairie. Le bâtiment s'intégrera dans le bâti existant, qui comporte des maisons béarnaises typiques, grâce au respect des volumes et de l'architecture, avec néanmoins une touche contemporaine.

Spacieuse et fonctionnelle, la nouvelle mairie nous permettra de mieux répondre à vos besoins.

L'aménagement des abords sera effectué dans une seconde phase, la réalisation s'attachera notamment à améliorer la sécurité des piétons et embellir le centre bourg.

Au-delà de ces projets communaux, Artigueloutan vit et grandit dans l'agglomération ; l'actualité de notre communauté, c'est l'amélioration de la desserte par les transports collectifs. Depuis le 3 juillet, avec un bus toutes les heures, nous bénéficions maintenant d'un véritable service, d'une alternative à la voiture. Toutes les communes de l'agglomération se sont engagées en faveur du transport collectif en décidant de tarifs très avantageux pour toutes les catégories sociales d'usagers.

Il nous appartient de modifier nos comportements et de nous saisir de ces nouvelles opportunités afin de contribuer, chacun à notre niveau, à l'amélioration de nos conditions de vie car les déplacements sont la cause première des consommations en énergie, des émissions de CO2.

Merci de nous faire part de vos remarques sur ce nouveau réseau IDELIS en vue de l'améliorer. Dans l'attente, nous vous souhaitons d'excellentes vacances et vous attendons nombreux pour les rendez-vous de la rentrée et de l'automne.

Michèle Laban-Winograd

Les réunions du Conseil Municipal :

le 19 janvier - le 12 février - le 26 mars - le 8 avril
le 30 avril - le 14 juin - le 13 juillet.

Artigueloutan dans l'Agglo

Programme local de l'habitat (PLH)

la communauté d'agglomération réalise actuellement le bilan de son précédent "PLH" afin d'élaborer pour 2011 - 2016 une nouvelle prospective.

Au titre du bilan : notre territoire est attractif avec un solde migratoire positif, mais cette croissance est inégalement répartie et se traduit par un étalement urbain important, une consommation accrue du foncier, des coûts de déplacements élevés, des coûts de gestion de réseaux en augmentation pour les communes ainsi qu'une ville centre Pau, qui se paupérise. A partir de ces constats, les enjeux du nouveau PLH seront déterminés par la communauté. Ce document s'imposera aux PLU communaux qui devront se mettre en conformité et appliquer à leur échelle les objectifs du PLH.

Un Etablissement Public Foncier en Béarn

Un EPF a pour vocation d'intervenir en soutien opérationnel des collectivités locales adhérentes pour les aider à réaliser des acquisitions foncières et leur apporter assistance et conseil en ingénierie foncière.

Il permet d'assurer une plus grande cohérence de la politique foncière en privilégiant la programmation des interventions dans le temps.

L'EPFL Béarn-Pyrénées sera financé par des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional et par une taxe levée sur les foyers fiscaux des communautés et communes adhérentes.

Zonage des eaux pluviales

Zonage d'assainissement pluvial : conformément aux obligations légales prescrites par le code de l'environnement, la communauté d'agglomération a réalisé sur notre territoire une étude permettant d'élaborer un zonage d'assainissement pluvial. Il s'agit de limiter les incidences hydrauliques, hydrologiques et hydro-biologiques des aménagements urbains sur les milieux naturels récepteurs de ces eaux.

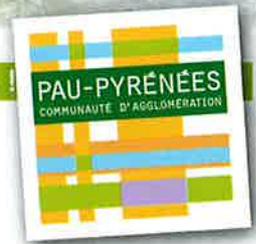
Concrètement, les mesures préconisées feront l'objet d'une enquête publique puis seront annexées aux PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes qui devront les appliquer lors de l'instruction des actes de l'urbanisme.



Le canal de décharge du ruisseau "Lou Bouey" réalisé à Artigueloutan en 2009 par le syndicat intercommunal hydraulique du bassin de l'Ousse : un exemple d'aménagement dans ce domaine.

Soyez mobiles, prenez le bus !

Le 11 septembre 2009, le conseil communautaire a décidé le renouveau des transports urbains avec la création d'un nouveau réseau de bus, l'extension du périmètre de desserte (aéroport Pau-Pyrénées, Serres-Castet, Morlaàs, clinique d'Aressy) et le lancement d'un Transport en Commun en Site Propre.



Au-delà du socle commun de solidarité déterminé par la communauté d'agglomération, à savoir, gratuité pour les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires de la CMU, les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées non imposables, les communes pouvaient décider d'élargir ces gratuités à d'autres bénéficiaires.

Le conseil municipal d'Artigueloutan a décidé de prendre également en charge une partie du coût d'abonnement à l'année au profit des salariés non imposables ainsi qu'au profit des personnes âgées imposables. La participation communale s'élèvera dans ces cas à 30,00 €. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre à la mairie.

Un nouveau réseau de bus améliorant la couverture du territoire ainsi que des vélos et des voitures en libre-service. Voir détails dans le guide du voyageur du réseau IDELIS ou sur www.reseau-idelis.com

Pau
à vélo



Artigueloutan (Salles des fêtes) - Pau / Auchan (P10)

Un bus toutes les heures au départ vers Pau / Auchan dès 7h08 et jusqu'à 19h08

un départ de Pau / Auchan vers Artigueloutan dès 7h35 et jusqu'à 19h35

Voirie - Sécurité Environnement

Voirie - Sécurité

Sécurité le long des voies départementales : Grâce au financement obtenu par le Conseiller Général Jean-François Maison, nous avons pu continuer les aménagements de sécurité le long du CD 215, côte de la Fontaine : dans la continuité des aménagements déjà effectués, un cheminement piéton a été réalisé ainsi qu'un aménagement de sécurité visant à ralentir la circulation dans cette entrée du bourg où, rappelons-le, la circulation est limitée à 30 Km .

Un passage piéton permet la traversée de la voie et mène à une passerelle surplombant le ruisseau Cazalé, une allée piétonne termine cet aménagement. Le coût de ces travaux est élevé : la participation du Conseil Général s'élève à 13 700€, la commune a pris en charge les travaux supplémentaires (passerelle, accès piéton ...) pour un montant de 13 900€ .

La nouvelle réglementation concernant l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 26 tonnes (hormis desserte locale) sur les voies départementales 215 et 213 nous incite à croire que ces aménagements résisteront mieux au trafic routier.



Avant



Après

De nouvelles demandes adressées au Conseil Général - réalisation d'un giratoire route de Nousty, - réfection du marquage au sol et pose de panneau de limitations de vitesse, - aménagement d'un carrefour entre la route d'Assat et la rue des Rives de l'Ousse afin de sécuriser cette entrée de bourg, - Après la réalisation du carrefour giratoire, la question des accès secondaires à la RD 817 reste posée, ainsi une intersection existante, rue de l'Égalité, doit être supprimée.

La commune d'Artigueloutan est favorable à ces travaux dans la mesure où les riverains concernés seront au préalable informés et consultés. En effet, pour nombre d'entre eux, la fermeture totale de cet accès conduit à opérer un large détour pour rejoindre le carrefour giratoire.

Nous espérons pouvoir organiser une réunion de concertation avec le Conseil Général à la rentrée de septembre.

Environnement



Des chemins ruraux mieux entretenus, des méthodes de désherbage plus propres, du fleurissement pour un village plus agréable à vivre

- chemins ruraux : accessible par la côte du canal et débouchant devant Occamobile, ce chemin devenu impraticable sera rétabli dans son assiette, - le terrain communal, situé route d'Andoins et limitrophe de l'Ayguelongue pourrait être aménagé en parcours de santé accessible aux promeneurs, aux cyclistes ; une aire de pique nique sera prévue.

Le désherbage des bordures de route et des sentiers : en liaison avec l'agence Adour Garonne, la commune s'est engagée à utiliser le moins possible de désherbant chimique ; le fauchage régulier à l'épaveuse, à la débroussailluse ou encore le désherbage thermique seront privilégiés.

Le matériel vient d'être acquis et permettent à nos employés de mettre en œuvre ces pratiques auxquelles ils ont été préalablement formés.



Une nouvelle mairie au coeur du bourg



Le projet se précise grâce à l'obtention des aides de l'Etat et du Conseil général, après les derniers ajustements, nous allons lancer l'appel d'offre auprès des entreprises en octobre.

La volonté pour la commune est de préserver le caractère et l'identité de la commune, valoriser le patrimoine, redonner une place aux circulations piétonnes, gérer les stationnements, mettre en place des liens entre les différents bâtiments publics, améliorer l'accessibilité des bâtiments publics, la sécurité des espaces publics et le confort des administrés.



Aménagement des abords : après de nombreuses réunions de concertation entre la municipalité, les riverains et les deux groupes de travail constitués d'habitants volontaires, un plan d'aménagement a été proposé, il sera prochainement soumis également à l'avis des agriculteurs de la commune .

De même, des adaptations seront nécessaires en raison de la modification du réseau de transport afin de faciliter l'arrêt des bus.



L'ensemble du projet prend en compte le développement durable dans le choix des matériaux, la réduction des surfaces imperméabilisées, le respect des principes bioclimatiques, arbres et larges débord de toit en face sud, le système de chauffage, le choix du photovoltaïque pour produire de l'électricité et l'engagement du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage à respecter la réglementation pour faire de la nouvelle mairie un Bâtiment en Basse Consommation (BBC) .

Estimation provisoire : 476 630€ HT



Le bâtiment comprend :

un hall d'accueil ouvert sur le secrétariat, un bureau du maire, un bureau des adjoints, un bureau supplémentaire, une salle de réunion du conseil municipal et des mariages, un local de rangement, sanitaires.

à l'étage : salles d'archives.

"les chiffres" Compte administratif 2009

Les finances communales

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées durant l'année 2009.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 399 393 €

Recettes : 667 246 €

(avec remboursement garage et cantine)

Excédent de fonctionnement : 267 852 €

Investissement :

Dépenses : 669 030 €

Recettes : 499 368 €

Déficit d'investissement : 169 662 €

Soit un solde positif de 98 190 €
à reporter au budget 2010

Les impôts locaux :

Après une pause fiscale de plusieurs années, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition en 2010. Cette décision est motivée par la baisse de nos recettes fiscales, résultant d'une faible augmentation de la matière imposable (ralentissement des constructions en 2009 et augmentation forfaitaire des valeurs locatives par l'Etat de 1,2% en 2010 au lieu de 2,5% en 2009).

Les dépenses communales augmentent par ailleurs considérablement, en fonctionnement ainsi qu'en investissement.

Des exonérations de taxes sont mises à l'étude, en faveur des personnes handicapées (taxe d'habitation) et en faveur des logements répondant à certaines normes en matière d'économie d'énergie (taxe foncier bâti). Le conseil Municipal a également décidé d'instituer la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains à bâtir : d'un montant de 6,66%, cette taxe permet à la commune de récupérer une part de la plus-value engendrée par le fait de classer en zone constructible des terrains autrefois à vocation agricole. Cette taxe ne s'applique pas aux terrains classés depuis plus de 18 ans.

Evolution des taux :

| TAXES LOCALES | 2006 + 1,18% | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------------|-----------------|-------|-------|-------|-----------------|
| Taxe d'habitation | 9,40 | 9,40 | 9,40 | 9,40 | + 3% soit 9,68 |
| Foncier bâti | 7,41 | 7,41 | 7,41 | 7,41 | + 5% soit 7,78 |
| Foncier non bâti | 26,56 | 26,56 | 26,56 | 26,56 | + 3% soit 27,35 |

Moyenne de la strate, communes de moins de 1000 habitants

| | |
|-------------------|-------|
| Taxe d'habitation | 11,30 |
| Foncier bâti | 16,18 |
| Foncier non bâti | 45,45 |

| | Bases 2007 | Bases 2008 | Bases 2009 | Bases 2010 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taxe d'habitation | 967 600 | 1 023 657 | 1 108 552 | 1 168 000 |
| Foncier bâti | 545 600 | 572 892 | 602 877 | 619 300 |
| Foncier non bâti | 31 400 | 31 844 | 32 628 | 33 100 |
| Montant perçu | 139 723 € | 147 133 € | 158 479 € | 170 297 € |

"les chiffres" Budget 2010

Budget 2010 : Section fonctionnement

| DEPENSES | en euros | En % | RECETTES | en euros | En % |
|-------------------------|------------------|--------|----------------------------|------------------|--------|
| Charges générales | 78 330 € | 16,68% | Remboursement de charges | 9 283 € | 1,97% |
| Charges personnel | 191 993 € | 40,90% | Produits des services | 31 592 € | 6,73% |
| Gestion courante | 57 652 € | 12,28% | Impôts et taxes | 192 097 € | 40,92% |
| Charges financières | 2000 € | 0,43% | Dotations, subventions | 128 031 € | 27,27% |
| Dépenses imprévues | 2800 € | 0,60% | Autres produits de gestion | 10 260 € | 2,19% |
| Virement investissement | 136 678 € | 29,11% | Excédent de fonctionnement | 98 190 € | 20,92% |
| Total Dépenses | 469 453 € | | Total Recettes | 469 453 € | |

- Amélioration du statut des employés municipaux avec la décision d'accorder un régime indemnitaire : notre volonté est de donner à nos agents l'équivalent des avantages perçus par les employés des communes voisines, classés dans la même catégorie. La dépense totale sera répartie sur les trois prochains budgets.
- Embauche de deux emplois d'été d'une durée de deux semaines chacun.
- Augmentation du temps de travail, une heure hebdomadaire, pour Mme Molinier, employée à l'agence postale.
- Augmentation des dotations versées à l'école : le budget de la caisse des écoles ainsi que la participation communale au projet d'école sont en augmentation de 8,5%. Cette progression est motivée par l'ouverture d'une cinquième classe à la rentrée 2010.
- Augmentation des subventions versées aux associations : de 8%
- Solidarité aux sinistrés : 1000 € pour Haïti - 1000 € pour les communes de Var.

Budget 2010 : Section investissement

| DEPENSES | en euros | RECETTES | en euros |
|------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| Mairie, centre bourg, études | 30 000 € | Virement du fonctionnement | 175 097 € |
| Bâtiments | 101 480 € | Fonds compensation, TVA | 98 847 € |
| Voirie, réseaux | 260 131 € | Taxe locale d'équipement | 20 000 € |
| Matériel | 65 302 € | Subventions | 80 449 € |
| Opérations financières | 29 800 € | Prêt à réaliser | 112 320 € |
| Total Dépenses | 486 713 € | Total Recettes | 486 713 € |

- Mairie- Centre bourg : les dépenses prévues cette année concernent seulement le financement d'une étude de consommation électricité ainsi que qu'une partie de la rémunération de l'architecte Melle Greslot.
- Bâtiments : l'enveloppe comprend la reconstruction d'un garage communal estimée à 80 000€ ainsi que divers travaux de rénovation et l'aménagement d'une salle informatique dans le rez-de-chaussée de l'appartement de l'école.
- Voirie et réseaux : nous avons prévu des dépenses en rénovation de la voirie de l'ordre de 74 000€ afin de poursuivre les efforts entrepris depuis deux ans. La commission voirie a déterminé le programme qui est actuellement en cours d'estimation par les entreprises. Dans ces dépenses 2010, sont intégrés les travaux du Chemin du Partet (67 000€) ainsi que le renforcement électrique lié à la construction du lotissement du Ruisseau (63 200€).
- Matériel : 15 000€ seront utilisés pour l'achat de divers matériels, notamment, une borne à badger pour les repas de la cantine scolaire le mobilier pour la nouvelle salle de classe.
- Achat d'un chapiteau, d'un tracteur, d'une épareuse, d'un broyeur d'accotement.
- OPERATIONS Financières : un prêt de 112 320€ sera nécessaire si nous réalisons l'intégralité de ces prévisions.

Artigueloutan Action sociale

A.S.P.A.D. Ousse-Gabas

La commune participe depuis sa création à l'association porteuse du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). A l'occasion de la dernière assemblée générale, Danièle Nouguez a été élue présidente de l'association, succédant à Maguy Selves qui, depuis 1998, oeuvrait à la création de cette structure nécessaire pour les habitants de nos communes. Le bureau a remercié Maguy Selves qui reste active dans l'association et Danièle Nouguez pour avoir pris le relais et insuffler cet esprit et ces valeurs qui sont les nôtres pour le bien-être des personnes âgées qui souhaitent rester à leur domicile.

Dans le même esprit, l'équipe se félicite du travail mené en collaboration avec Mme Lalanne, infirmière coordonnatrice du service de soins ainsi qu'avec l'ensemble du personnel, aides soignantes et secrétaire.

Le bureau est le suivant :

- * Présidente : Danièle Nouguez
- * Vice Présidente : Jeanine Courrèges
- * Trésorier : Michel Bessot
- * Trésorière adjointe : Francine Passinelle
- * Secrétaire : Brigitte Raoul
- * Secrétaire adjointe : Maguy Selves

Pour Artigueloutan, Marie-Madeleine Lageyre, en qualité d'adjointe au maire participe au Conseil d'Administration et Evelyne Pouban représente les professionnels santé.



Pour tous renseignements sur le service de soins, s'adresser au SSIAD Ouse Gabas, 12, rue Henri IV à Pontacq au 05 59 53 68 54 . Des plaquettes explicatives des objectifs et des démarches sont également disponibles à la mairie.

C.L.I.C. (Centre Local d'information et de Coordination)

Le Clic propose aux personnes âgées de participer à une action d'information sur le risque routier concernant les adultes et les aînés basés sur le concept, « Aînés, restez mobiles ». Proposée par le service de la Prévention routière, cette sensibilisation se veut interactive et répond aux attentes des participants sur de nombreux thèmes : les causes objectives d'accidents, rappel des connaissances sur les panneaux, la réglementation, la pratique des giratoires, l'analyse de cas réels d'accidents avec projection, le rôle des contraintes physiques et de santé sur la conduite, le constat amiable...

Cette séance d'information se déroulera le 14 septembre à 15 heures à la salle Petite Ourse à Artigueloutan, elle est ouverte également aux seniors de la commune de Ousse. Nous vous invitons à profiter de ce rendez-vous qui, au-delà de son utilité, vous permettra de passer un moment convivial. Inscriptions à la mairie à partir du 14 juillet.

ASSISTANTES MATERNELLES - Association "LES TCHOUPINOUS"



Une toute jeune association sur la commune qui regroupe les assistantes maternelles d'Artigueloutan et de communes voisines. Depuis quelques années en effet, les nounous se retrouvent deux fois par semaine dans les salles municipales, rendez-vous, leur permettant d'échanger leurs expériences au bénéfice des familles et des enfants qui trouvent là leur premier espace de socialisation.

Des activités, de jeux d'éveil, des sorties sont ainsi organisées par les responsables de l'association : une fois par mois, nos petits se rendent à Lescar profiter de séances de « sport pitchoun ».

Deux rencontres ont d'ores et déjà été proposées par les Tchoupinous, un vide poussette le 27 juin ainsi qu'un spectacle le 2 juillet. Cette initiative s'inscrit dans la démarche menée actuellement par les communes du Sud-est de Pau visant à créer un relais assistantes maternelles.

Rentrée scolaire 2010

Rentrée 2010

Avec 115 élèves prévus à la rentrée de septembre 2010 l'école d'ARTIGUELOUTAN bénéficiera d'une ouverture de classe. Le poste de cette cinquième classe sera occupé par Mme Sylvie Cossoul.



- Répartition des enfants par niveau pour la rentrée prochaine :

PS = Petite Section : 14

MS = Moyenne Section : 12

soit 41 élèves en maternelles

GS = Grande Section : 15

CP = Cours Préparatoire : 12

CE1 = Cours Élémentaire 1ère année : 12

CE2 = Cours Élémentaire 2ème année : 19

soit 74 élèves en élémentaires

CM1 = Cours Moyen 1ère année : 21

CM2 = Cours Moyen 2ème année : 10

- Répartition des niveaux par classe et par enseignant:

Classe de Melle CASTERA Stéphanie : PS, MS

Mme CLEMENT Sandrine : GS, CP

Mme BILLARD Jeanine : CE1, CE2

Melle COSSOUL Sylvie : CE2, CM1

Mr BOULY Eric : CM1, CM2

L'ouverture de cette 5ème classe induit quelques changements dans le fonctionnement de l'école : en effet la salle informatique sera libérée au profit de la nouvelle salle de classe et réinstallée au rez de chaussée de l'ancien logement de fonction.

En outre, afin d'organiser au mieux le temps du repas dans la mesure également où le nombre d'enfants déjeunant à l'école progresse constamment, les horaires de l'école ont été modifiés : 8H30-11H30 et 13H30-16H30.

De surcroît la gestion de la facturation des repas et des garderies sera simplifiée par l'installation d'une borne de « badgeage ».

Une information sur l'utilisation de cette borne sera faite ultérieurement pour les familles concernées. Le service rendu, pour être de bonne qualité, se doit d'être convenablement réparti dans le temps mais se doit aussi d'être convenablement doté en personnel. Il faudra donc avoir une personne supplémentaire en service à la cantine. Le personnel ATSEM (Agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles) est au nombre de 2 et restera lui, suffisant.



Au delà de toutes ces inévitables modifications administratives et financières, les volets pédagogique, culturel et sportif à l'école d'ARTIGUELOUTAN restent privilégiés.



... certes légèrement perturbé par le mauvais temps mais les enfants ont tout le même récolté quelques fraises et des radis...

Des fèves et des petits pois semblaient aussi arriver.

Ce projet sera reconduit l'an prochain dès le début de l'année scolaire et amélioré avec une réflexion portée sur la fabrication du compost.

Le projet « activité physique et sportive en milieu aquatique » a aussi débuté durant cette année à la piscine de Nay. Il sera reconduit de même pour les mêmes niveaux de classe afin que chaque enfant ait au moins participé une fois à un cycle de 8 à 10 séances.

Et enfin, le problème des déplacements n'étant indifférent ni aux enseignements, ni aux parents, ni aux enfants, un projet « cycle » a été mis en place : entraînements à la conduite du vélo, sensibilisation aux règles de sécurité, apprentissage de la circulation en groupe.

Tout cela devait se concrétiser lors d'une sortie au châteaude Franque Ville qui n'a pas encore pu avoir lieu pour cause d'intempérie et qui est donc reportée à la rentrée 2010.



Notre école, grâce aux efforts de tous, enseignants, parents d'élèves, municipalité, est réputée attractive : de nombreux parents venant d'autres communes demandent à y inscrire leurs enfants. Nous ne pouvons pas satisfaire ces demandes.

Le budget de fonctionnement de l'école, (charges de personnel, fournitures, entretien...) les investissements qui y sont régulièrement effectués représentent le poste le plus conséquent de notre budget.

Nous ne pouvons donc que regretter les dégradations qui sont parfois commises durant les week-end sur les bâtiments et les jeux.

Retour sur images

Les animations de la rentrée

- le vide grenier - dimanche 5 septembre
- la fête de la transhumance - vendredi 10 septembre
- les 10 ans du passage du berger, Stéphane Iriberry.
- du théâtre, avec "la compagnie Pyrène" en octobre ou novembre
- le téléthon le 4 décembre un rendez vous avec Gilles Serena



Assemblée générale du centre de loisirs



Le carnaval de l'école



Repas des aînés



Des mamies, des beignets pour les enfants de l'école



Promenade sur nos chemins ruraux

Comité des fêtes 2010



Réception des sponsors du basket



La réception des nouveaux habitants



Spectacle magie organisé par les parents d'élèves



Le 8 mai, une cérémonie émouvante pour la commémoration de l'armistice ; la commune a rendu hommage au courage de deux artigueloutanais, Michel Olazabal et Robert Laporte-Riou

Clôture de la saison pour l'école de tennis



Numéros utiles

Infos pratiques

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Secrétariat :

Fermeture pour congés d'été du 12 au 19 juillet et du 2 au 14 août. Des permanences seront assurées par les élus, dates affichées à la mairie.

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

- * Ordures ménagères : le lundi et jeudi matin
 - * Tri sélectif : le mercredi matin
 - * Déchets verts : le mardi matin
- Changement prévu avant la fin d'année*
- * Déchetterie Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
Ouverture tous les jours de 10h00 à 18h30
le dimanche de 10h00 à 14h00
 - * Déchetterie à Bizanos

Permanences sociales

- * ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
- * CLIC (Centre Local d'information et de Coordination gériatrique) - Tél. 05 59 27 83 70
- * SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
Tél. 05 59 53 68 54
- * MSA (Mutualité Sociale Agricole)
Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
- * Régime général / SS - Centre multi-services Maison de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
- * Emploi - Insertion
Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisir à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 70 83

Tennis Club d'Artigueloutan

Adolphe Lassus - Tél. 05 59 81 80 08 (Président)
Nathalie Cazalé - Tél. 05 59 81 86 26

Comité des fêtes

Richard Guilhemjouan - Tél. 06 86 22 09 47
Jean-Philippe Poublan - Tél. 06 89 22 09 50

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Vincent Courrèges - Tél. 05 59 81 72 84
Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles

Marie-Claude SALAUN : 05 59 81 81 89
Elodie Martinez : 05 59 77 17 44
Christelle Bordenave : 05 59 81 86 58
Jacqueline CROUX : 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 05 59 81 70 67
Dominique BRUEL : 05 59 81 89 03
Garde à domicile :
Sylvie Roy - Tél. 06 83 88 90 13

Foyer rural

Basket - Clarisse Darribère - Tél. 06 88 30 39 96
Volley - Gilles Izard - Tél. 05 59 77 32 95
Gymnastique tonic - Nicole Olaizola - Tél. 05 59 81 81 49
Gymnastique douce et entretien
Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Michèle Allais - Tél. 06 24 34 69 02
Brigitte Molinier - Tél. 05 59 77 09 25
Bibliothèque - Martines Bastanes - Tél. 06 16 53 12 30
Informatique - Didier Artigue - Tél. 05 59 81 87 67
Clown-Théâtre - Florence Sanchez - Tél. 05 59 81 85 95
Couture/Broderie
Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87

FOYER RURAL

L'école de basket



La saison de basket s'est achevée par une belle journée reflétant les résultats et l'ambiance de l'année : un plateau pour l'école de basket avec les équipes de Mirepeix et Angais l'après midi, tous ont reçu une petite récompense : fruit de leur progrès tout au long de la saison.

Ensuite les plus grands ont pu clôturer leur saison par un tournoi amical avec les différentes activités sportives du village.

Bien sûr tout ceci s'est terminé autour d'un repas nouvelle formule : " la croupionnade ". Belle réussite pour une première.

L'assemblée générale du 25 juin a établi un bilan positif tant sur le plan financier que sportif. Le comité de basket a d'ailleurs félicité et récompensé le club pour son fair-play et ses résultats. Bravo à tous !

Ainsi les équipes ne pouvaient que poursuivre sur cette cette voie. L'école de basket maintient son activité le mercredi de 10h30 à 12h. L'équipe sénior garde le créneau du vendredi 20h – 22h.

Nous souhaitons créer l'équipe "Basket loisir" cette saison où déjà 5 joueurs sont inscrits. Vous voulez pratiquer ce sport de façon plus décontractée alors rejoignez nous !

Dès septembre, nous vous attendons encore plus nombreux pour soutenir et encourager les petits comme les grands.

Atelier dessin - peinture : Un bel anniversaire !



10 ans d'animation, de cours donnés avec enthousiasme par Michèle Allais au sein de la section dessin peinture du Foyer rural méritaient d'être esthétiquement fêtés. L'exposition des élèves, les 26 et 27 juin dernier a clôturé l'année et a permis de présenter à tous les invités une superbe réalisation destinée à saluer cette anniversaire.

«Secrets de cuisine» du pinceau au fourneau, recueil des recettes de cuisine préférées des peintres amateurs d'Artigueloutan, illustrées par leurs soins. Chacune et chacun ont pu donner libre cours à leur talent, leur imagination pour réaliser ce magnifique livret.

Bonds et rebonds du Football club :

L'arbitre vient de siffler la fin de la saison et c'est avec un bilan globalement satisfaisant que joueurs, entraîneurs et dirigeants ont regagné les vestiaires.

Sur le plan sportif, les objectifs fixés en début de saison ont été atteints. Chez les séniors, l'équipe A se maintient en Première division et l'équipe B en Promotion de seconde division. Au niveau des équipes de jeunes, les moins de 18 ans ont fait des progrès encourageants au cours de cette saison. Les moins de 15 ans ont fait une belle saison en terminant cinquième dans un championnat relativement difficile en première division. Ils ont également accédé au quart de finale de la coupe des Pyrénées, se sont classés troisième de l'Euro-tournoi de Pibrac (31) et ont gagné le tournoi d'Hagetmau.

L'école de foot qui accueille les enfants des catégories débutants, moins de 9 ans, moins de 11 ans et moins de 13 ans, a permis aux plus jeunes de découvrir le football et de le pratiquer sans autre objectif que de jouer. Pour les plus grands, l'entraînement et les premières compétitions leurs ont permis de progresser sur le plan technique et tactique en respectant les règles de ce sport d'équipe.

La prochaine saison se profile déjà et les responsables du club vont devoir trouver des solutions pour assurer un encadrement satisfaisant.



La création d'une catégorie supplémentaire pour les équipes de jeunes, un effectif insuffisant pour les moins de 15 ans, l'encadrement de l'équipe B et la nécessité de former des arbitres seront les premières difficultés à résoudre.

Comme de nombreux clubs, le FCVO est à la recherche de personnes qui seraient prêtes à rejoindre l'équipe des éducateurs et des dirigeants.

Coordonnées :

SOUMASSIERE Jean Claude (Président) 05 59 04 12 59

RODELLAR Christian (Secrétaire) 05 59 04 18 75

LOUBET Bertrand (Responsable des équipes de jeunes) 06 99 19 64 64